

Lettre de Walter Hallstein à Victor Larock (18 juin 1958)

Légende: Lettre du Président de la Commission de la Communauté économique européenne, Walter Hallstein, du 18 juin 1958, au Président du Conseil de la Communauté économique européenne, Victor Larock, à l'occasion de la prise de position des présidents des institutions des Communautés européennes concernant le choix du siège des Communautés.

Source: Lettre de Monsieur W. Hallstein, Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, en date du 18 juin 1958, à Monsieur V. Larock, Président du Conseil de la Communauté Economique Européenne, Objet: Avis des Présidents des Institutions des Communautés Européennes concernant le choix du siège des Communautés. 616 f/58. Bruxelles: Conseil de la Communauté économique européenne; Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique, 23.06.1958. 2 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_walter_hallstein_a_victor_larock_18_juin_1958-fr-f60b0fdf-c763-4d17-9f6f-53d81d2e12b3.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2012

Lettre de Walter Hallstein à Victor Larock (18 juin 1958)

Bruxelles, le 18 juin 1958

Monsieur le Président,

A leur réunion des 6 et 7 janvier 1958, les Ministres des Affaires étrangères des six Etats signataires des Traités de Rome m'ont invité, en ma qualité de Président de la Commission de la Communauté économique européenne, à donner mon avis sur la question du siège des institutions des Communautés européennes. J'ai l'honneur de vous faire connaître ma position à ce sujet, tout en répondant à votre lettre du 31 mai.

Les six gouvernements ont déjà pris une décision de principe en convenant de réunir dans le même lieu l'ensemble des institutions européennes des Six, aussitôt que cette concentration serait effectivement réalisable. Je voudrais d'abord déclarer qu'il est indispensable de maintenir cette décision de principe. J'ai déjà insisté publiquement sur ce point lors de la session constitutive de l'Assemblée parlementaire européenne, le 18 mars dernier.

Je tiens également à souligner que l'unité d'action des Communautés européennes et le fonctionnement harmonieux et efficace de leurs administrations exigent impérieusement que la décision sur le choix définitif du siège soit prise dans le délai fixé, c'est-à-dire au mois de juillet de cette année et que sa mise en oeuvre ne dépende d'aucune autre condition que la possibilité de la réaliser effectivement.

Afin de pouvoir réunir toutes les institutions des Communautés européennes dans le même lieu, il serait important de créer un district européen.

En étudiant les diverses candidatures de villes, qui ont été proposées pour le siège, j'ai été guidé par l'idée que dans toute la mesure du possible, le choix doit être fait en dehors de toute considération de prestige et que l'équilibre au sein de la Communauté doit être maintenu. C'est pourquoi j'estime que ce choix ne devra se porter sur aucun des trois grands pays de la Communauté.

Parmi les villes proposées, Bruxelles répond particulièrement aux exigences auxquelles doit satisfaire la ville appelée à devenir le siège de toutes les institutions européennes, à la fois du point de vue de la position géographique, des facilités d'accès et des disponibilités immédiates en locaux de travail et d'habitation.

Je me prononce donc en faveur de la région de Bruxelles, qui me semble être la ville qui convienne le mieux pour réunir les institutions européennes, et je propose que Bruxelles soit choisi comme siège unique de ces institutions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

signé : Walter HALLSTEIN